

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
du conseil d'arrondissement du 30 juin 2014
déposé au conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014**

M. Roland Goujon – Autobus rue Greene et trottoir rue Delisle

14-139119 CA 3 juin 2014

Que peut faire l'arrondissement pour contrôler le stationnement des autobus sur la rue Greene et les obliger à fermer leur moteur dont les émanations de gaz envahissent les résidences avoisinantes? Aussi, que peut faire l'arrondissement pour empêcher les chauffeurs de circuler à grande vitesse sur ce tronçon de rue?

L'arrondissement a refait les trottoirs sur la rue Delisle, côté nord. Il y aurait 8 pouces de pente sur le trottoir. Il s'agit d'une pente dangereuse pour les piétons en période hivernale. Le trottoir peut-il être refait pour corriger cette pente?

Monsieur le maire répond. Le directeur des travaux publics devra envoyer un inspecteur afin de vérifier si le trottoir a été fait dans les règles de l'art. S'il y a lieu, il y aura correction.

Monsieur le maire confirme que le terminus Lionel-Groulx amène d'avantage d'autobus. L'arrondissement a étudié les scénarios apportant le moins d'inconvénients aux résidents. Le scénario retenu a été de faire arriver les autobus directement par la rue Delisle et les faire tourner sur la prolongation de la rue Greene. Le maire a écrit au président de la STM pour lui demander d'exiger des chauffeurs qu'ils respectent à la lettre l'obligation d'éteindre le moteur. Une relance sera faite par le maire en l'absence de réponse du président de la STM, d'autant plus que d'autres plaintes ont été portées à l'attention de l'arrondissement à ce sujet.

La collaboration du SPVM sera aussi demandée afin de vérifier si les chauffeurs d'autobus respectent le Code de la sécurité routière.

L'inspecteur Lalonde confirme que demain ou après-demain, monsieur Goujon sera rencontré par un spécialiste en circulation et sécurité routière pour voir les lieux et déterminer les actions pouvant être prises. Il y aura aussi possiblement une dernière sensibilisation à faire auprès des chauffeurs.

- **Le service des travaux publics (trottoir rue Delisle) : Une première inspection a été effectuée sur place indiquant que le trottoir était conforme à la demande de travaux. Le 20 août 2014, une analyse plus approfondie a été faite par la Division**

des études techniques sur les trottoirs de la rue Delisle entre Atwater et Greene. Le relevé a été effectué sur 55 mètres de trottoir, incluant les 15 mètres de trottoir qui ont été reconstruits sur la rue. Nous avons une moyenne de 4,8% de pente sur les trottoirs existants et 4,2% sur les 15 mètres de nouveaux trottoirs. Les nouveaux trottoirs ont donc été construits en tenant compte de la pente existante.

- SPVM (P.Q.-15) (Code de la sécurité routière): Le citoyen a été rencontré par le service de police. Des démarches ont été entreprises auprès de la STM puisque des excès de vitesse ont été constatés; de même, les chauffeurs d'autobus stationneraient leur véhicule du mauvais côté de la rue.

Mme Liliane Bédard : bruit excessif au 1734, rue de l'Église

14-171679 CA 30 juin

Madame porte plainte pour une « xième » fois depuis deux ans pour le bruit qui est fait par l'édifice situé au 1734, rue de l'Église (ancien pensionnat de Côte-St-Paul). Le bruit est tel, qu'elle est obligée de garder ses fenêtres fermées l'été et ne peut profiter de la cour arrière; elle constate aussi une recrudescence du bruit. Le propriétaire de cet édifice s'était engagé à remettre des plans et devis pour des travaux correctifs; en effet, il y a deux ans, un technicien de l'arrondissement était allé constater que les normes n'étaient pas respectées. Le propriétaire n'aurait toujours pas remis ses plans et devis. Madame demande pourquoi l'arrondissement n'a fait aucun suivi auprès de ce propriétaire après son engagement. Elle souhaiterait aussi recevoir une réponse écrite lui expliquant pourquoi, après deux ans, les problèmes de bruit persistent et que rien n'a été fait. Madame demande aussi au maire pourquoi un tel individu ne reçoit aucune amende lorsqu'il contrevient aux règlements municipaux sur le bruit; elle lui demande qu'un constat d'infraction soit émis pour chaque journée où il y a contravention au règlement.

Madame s'adresse à la conseillère Sigouin concernant le patrimoine bâti. Elle rappelle qu'on a construit un immense édifice de trois ou quatre étages à proximité de leurs terrains. Cet édifice aurait été approuvé par la ville-centre mais pas par l'arrondissement. Elle s'interroge sur l'absence d'intervention du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le directeur d'arrondissement par intérim, Luc Gagnon, indique qu'à sa connaissance, ce dossier chemine depuis l'automne dernier. Il a, au cours de l'intervention de madame, transmis un mandat au personnel de l'arrondissement pour qu'on lui fasse rapport dès demain sur ce qui s'est produit dans ce dossier et expliquant pourquoi les travaux ne sont pas encore réalisés. Il confirme qu'une inspection de bruit a été réalisée ainsi qu'un rapport d'ingénieur pour identifier les mesures qui étaient nécessaires pour réduire le niveau de bruit à un niveau conforme à la réglementation. Ce rapport indiquait qu'une modification devait être apportée aux équipements existants ainsi que l'ajout d'un panneau pour amortir le bruit. Des modifications ont été apportées aux équipements

par le propriétaire et qui ont abaissé le niveau de bruit mais pas suffisamment pour le rendre conforme à la réglementation. Il confirme que du travail reste à faire par le propriétaire.

Le maire Dorais rappelle que le règlement sur le bruit est en voie de révision afin de le rendre davantage efficace. Les membres du conseil auront à statuer sur les distinctions à faire pour un individu, une compagnie ou une institution afin d'harmoniser le tout.

La conseillère Sigouin s'engage à donner suite au commentaire de madame par courriel concernant l'agrandissement des résidences Les Floralties, c'est-à-dire l'ancien pensionnat ayant pignon sur la rue de l'Église. Il s'agit de décisions ayant été prises bien avant son arrivée mais elle s'informerait auprès de la division de l'aménagement.

Le service de l'urbanisme : La chef de division en Permis et inspection a communiqué par téléphone avec la citoyenne. Elle l'a informée que l'installation pour corriger le problème de bruit sur le toit du bâtiment devrait être faite sous peu, suite à l'approbation, par le CCU, des plans fournis par le propriétaire. Quant aux travaux sur le toit des garages, plus précisément au niveau des conduits d'échappement pour les gaz de monoxyde de carbone, au moment où la chef de division a discuté avec le requérant, les travaux correctifs étaient en cours de réalisation.

M. Yukun Feng : bruit et odeur excessifs au 1734, rue de l'Église

14-171683 CA 30 juin

Monsieur demeure sur la rue Galt et porte aussi plainte sur le bruit émis par l'édifice situé au 1734, rue de l'Église. Il témoigne du fait que le bruit est excessif, insupportable et constant. Il fait remarquer que l'édifice comporte aussi une immense génératrice polluante (avec émissions odorantes) au diesel qui, chaque lundi d'hiver fonctionne de 8h30 à 9h et de 9h30 à 10h l'été. De même, une machine de ventilation fonctionne toute la nuit.

Monsieur le maire indique que M. Luc Gagnon a bien pris note de ses observations et qu'une réponse lui parviendra aussi, tout comme pour madame Bédard.

Le service de l'urbanisme : La chef de division en Permis et inspection a communiqué par téléphone avec le citoyen. Elle l'a informé que l'installation pour corriger le problème de bruit sur le toit du bâtiment devrait être faite sous peu, suite à l'approbation, par le CCU, des plans fournis par le propriétaire. Quant aux travaux sur le toit des garages, plus précisément au niveau des conduits d'échappement pour les gaz de monoxyde de carbone, au moment où la chef de division a discuté avec le requérant, les travaux correctifs étaient en cours de réalisation.

Mme Jody Negley: suivi sur les ruelles vertes

14-171686 CA 30 juin

Madame se demande ce qui empêche l'arrondissement de demander à chacun des promoteurs de condominiums qui souhaitent s'installer dans l'arrondissement, d'allouer un montant de 25 000\$ pour un projet de ruelle verte bordant leur territoire. Elle souhaite un suivi à ce sujet.

Le maire Dorais répond. Il explique notamment que la réglementation sur les fonds de parcs est en cours de modification. Les ruelles vertes pourront donc se qualifier à titre de fonds de parcs.

La conseillère Thiébaud précise que, dans le cas de la ruelle à l'arrière de chez madame, une négociation s'est tenue sur le terrain de l'ancienne église Ste-Elizabeth; il y avait donc place à des négociations avec le promoteur, qui en a résulté 25 000\$ pour cette ruelle verte. L'arrondissement tente aussi de modifier la réglementation afin d'accroître les sommes qu'on pourrait obtenir au niveau du fonds de parcs, pour faire du verdissement, par exemple, dans les ruelles. Une somme de 100 000\$ a aussi été prévue au programme d'immobilisations de l'arrondissement depuis l'été passé. Aux dernières nouvelles, quatre projets de ruelles vertes supplémentaires sont en cours dans l'arrondissement, sur lesquels des citoyens engagés travaillent avec l'Éco-quartier.

Sébastien Lévesque, directeur des travaux publics, confirme que le projet Paillasson 2 a eu les accords nécessaires et trois autres projets sont en cours d'approbation.

La conseillère Thiébaud répond au commentaire de madame à l'effet que ces projets ne sont pas directement liés à des projets immobiliers mais au programme triennal d'immobilisations. L'arrondissement s'est donné la possibilité, avec un montant de 100 000\$, de soutenir le verdissement de certaines ruelles. Le choix des ruelles est fait en fonction de la mobilisation des citoyens pour prendre soin des plants et de la recommandation de l'Éco-quartier.

La conseillère Thiébaud répond au commentaire de madame à l'effet que le verdissement aux abords des projets immobiliers dépend de la réglementation et non d'une politique de l'arrondissement. La modification de la réglementation est en cours (opérations cadastrales) et l'arrondissement pourra exiger plus de verdissement auprès des promoteurs.

[Cette question est répondue sur place.](#)

Mme Isabelle Limoges : échéancier des travaux au parc de la Vérendrye

14-171697 CA 30 juin

Madame représente l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal (ASSOM). Elle se questionne sur une mention faite au procès-verbal du conseil d'arrondissement du mois de mai dernier à l'effet que le conseiller Vaillancourt annonce qu'un terrain naturel temporaire sera disponible pour le 28 juin prochain. Est-ce que quelque chose est disponible dans l'arrondissement pour les jeunes joueurs?

Madame demande aussi un suivi sur l'annonce d'un lancement d'appels d'offres, lors du conseil d'arrondissement du 3 juin dernier, concernant l'aménagement d'un terrain de soccer et de football en gazon naturel au parc de La Vérendrye.

Le conseiller Vaillancourt répond que le procès-verbal du 28 juin a été corrigé et qu'il s'agissait d'une erreur. Il s'agissait non pas du 28 juin 2014 mais du 28 juin 2015.

La conseillère Thiébaud explique la procédure d'appels d'offres. Le choix d'un terrain naturel, tout comme celui d'un terrain synthétique, implique la mise en chantier du parc de La Vérendrye et, par le fait même, sa non disponibilité temporaire.

Le conseiller Vaillancourt ajoute que l'échéancier des travaux demeure le 28 juin 2015. Il se peut que, sur le site de la ville, les appels d'offres n'apparaissent pas en ce moment puisque les documents d'appels d'offres sont en préparation. Quant à l'état du terrain du parc de La Vérendrye, il ne peut pas être refait sachant que le chantier débutera au mois de septembre de cette année. Personne ne pourra donc y jouer cet été. Le conseiller ne peut déterminer, à ce jour, le montant de location du terrain, il s'agit d'une question prématurée. Il invite madame à le rencontrer pour répondre à ses préoccupations et lui donner des dates précises de réalisation des travaux.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Georges Hébert : site de compostage rue Notre-Dame

14-171698 CA 30 juin

Monsieur représente à la fois le groupe environnemental S.T.O.P. et un petit commerce sur la rue Notre-Dame : *Le café Lili et Oli*. Ce commerce génère une grande quantité de mouture de café qu'il apporte depuis longtemps au site de compostage de la rue Notre-Dame Ouest. Monsieur se dit déçu de la fermeture annoncée de ce site et demande si l'arrondissement négocie toujours afin que le site de compostage demeure ouvert. Si oui, est-ce qu'il y a possibilité que les apports au site de compostage soient encore prolongés? Plus particulièrement, est-ce que ces négociations, si elles existent, portent sur le déménagement du site de compostage ou sur le déménagement du terrain de stationnement qui semble vouloir prendre la place?

Le maire Dorais confirme que des négociations ont toujours lieu. Il rappelle les problématiques encourues pour la relocalisation du clos de voirie du Sud-Ouest, tel qu'amplement détaillé au procès-verbal du mois de juin 2014. L'arrondissement tente d'établir un calendrier avec la Direction de la stratégie et transaction immobilière (DSTI), une direction de la ville-centre. Le maire confirme la prolongation du site de compostage jusqu'au 1^{er} août. Des discussions ont aussi lieu avec le ministère du développement durable pour obtenir les autorisations nécessaires pour installer un autre site de compostage à Montréal (d'ici 1 ou 2 ans). Le site de compostage actuel ne pourra pas être maintenu mais des études sont en cours pour maintenir l'activité de compostage puisque l'arrondissement a besoin de compost pour ses propres opérations. D'ici la fin de l'été, les discussions avec la DSTI et la détermination des besoins de l'arrondissement seront plus précis pour établir un portrait plus global.

La conseillère Thiébaud ajoute que l'arrondissement du Sud-Ouest croit toujours au compostage. Il faut cependant considérer que le service des travaux publics fonctionne toute l'année et que ses activités requièrent une machinerie importante. Deux clos de voirie représentent des contraintes supplémentaires pour le service des travaux publics et il ne s'agit pas d'une volonté d'abolir Compost Montréal. L'idée d'avoir des sites de compostage à ciel ouvert, quartier par quartier, est une alternative sérieuse et la bio-méthanisation permettra de traiter l'énorme quantité des matières produites. La volonté de la ville et du gouvernement provincial est de réduire et de valoriser nos déchets. Il est souhaitable que les usines de bio-méthanisation soient établies sur l'île de Montréal et c'est un scénario prévu pour 2019. Les élus souhaiteraient le faire dans les trois prochaines années mais tous les arrondissements doivent s'y mettre. À court terme, les déchets sont envoyés dans un site de transbordement dans l'est de l'île puis traités à Joliette. Actuellement, c'est le scénario à court terme qui s'applique.

[Cette question est répondue sur place.](#)

Mme Marie-Andrée Pincheau : passage de camions au sud de Ville-Émard

14-171699 CA 30 juin

Madame demeure à Ville-Émard et travaille au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles. Elle remercie les élus pour avoir approuvé l'installation d'une bannière au-dessus de la rue Charlevoix. Elle rappelle que le CEP tente d'éviter l'expulsion et qu'il lui reste neuf mois avant que la Commission scolaire de Montréal n'y procède. La bannière sera inaugurée lors d'une épluchette de blés d'Inde le 28 août prochain.

Madame relate que les citoyens se sont mobilisés, à l'automne passé, afin que les camions cessent de traverser les petites rues résidentielles du quartier puisqu'ils n'ont pas le droit. Cette action s'est avérée efficace mais le problème ressurgit. Il est supposé y avoir une entente entre l'AMT, le CN, le Groupe Mach, afin que les camions passent par la rue Marc-Cantin. Madame demande si cette entente est signée ou si elle est sur le point d'être signée afin que cesse ce camionnage illégal.

Le maire Dorais répond. Le conseil d'arrondissement a toujours appuyé le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles. Le maire fera partie d'une délégation à ce sujet pour aller rencontrer le ministre Bolduc. Le conseil et le service de l'urbanisme ont travaillé avec la CSDM afin que des mesures diligentes soient adoptées. Par ailleurs, les membres du conseil sont au courant du problème de camionnage. Des appels ont été faits auprès du Groupe Mach afin de mettre fin à cette situation. Aucune entente n'a été signée depuis quatre ans mais cela ne saurait tarder puisqu'une date a été retenue auprès du notaire. En attendant, le maire invite madame à communiquer avec l'arrondissement qui agira sans délai et qui fera le contact nécessaire avec le SPVM s'il y a lieu.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Fahd Halal : 5655, rue Saint-Patrick (exemption de taxes et beuveries)

14-171701 CA 30 juin

Monsieur réside à Ville-Émard depuis 14 ans. Il se demande pourquoi le propriétaire situé en face, au 5655, St-Patrick, est exempté de taxes municipales. Il s'agit aussi d'un bâtiment en piteux états donnant lieu à des beuveries qui importunent le voisinage.

Le maire répond. Des vérifications seront faites auprès de la ville-centre par le directeur des services administratifs, Aurèle Blanchette, afin de déterminer s'il s'agit bien d'une propriété appartenant à la Couronne et donc exemptée de taxes municipales s'il y a lieu. Quant aux beuveries, monsieur est invité à appeler le SPVM. Le maire invite la nouvelle inspectrice du SPVM, Line Blanchard, à indiquer à monsieur ce que le SPVM peut faire.

Line Blanchard indique au citoyen qu'un policier communiquera avec lui d'ici la fin de la semaine pour déterminer comment il peut être aidé.

Les services administratifs (exemption de taxes municipales) : SUIVI À VENIR

[SPVM \(P.Q.-15\) \(beuveries\): Des policiers ont été dépêchés sur la rue Saint-Patrick pendant quelques jours pour procéder à des vérifications à différentes heures du jour et du soir. Ils n'ont pu constater la situation problématique décrite par le citoyen, l'endroit étant toujours désert.](#)

Mme Linda Brown : dommages occasionnés par un promoteur

14-171702 CA 30 juin

Madame est propriétaire d'une maison centenaire située sur la rue Saint-Patrick, tout près de Monk. Un bâtiment comprenant 24 condominiums a été construit sur le lot adjacent. Madame demande si, lorsqu'un constructeur a obtenu un permis de construction, il est tenu de remettre en état et de réparer les dommages qu'il a fait aux maisons voisines et aux infrastructures de la ville et ce, avant qu'on ne lui émette un nouveau permis pour une démolition en vue d'une nouvelle construction. Madame

relate les agissements du constructeur en mai 2013, lequel a creusé sur sa propriété une tranchée de 50 pieds de long et de 15 pieds de profondeur sans l'aviser. Des trous ont été faits dans sa fondation, le mur de crépis a été brisé, des branches d'arbre ont été coupées. Le promoteur s'est engagé à remettre le tout en état, ce qui n'a pas été fait à ce jour. Elle a appelé la ville, qui lui a répondu d'intenter un recours civil. De même, tous les poteaux de la rue Pierre-Héroux ont été heurtés; après avoir appelé au 3-1-1, l'arrondissement n'a toujours rien fait. Ce même constructeur a fait une demande de démolition pour le 2016, rue Richardson. Madame espère qu'un nouveau permis ne lui sera pas émis avant qu'il ne remette le tout en état.

Le maire répond que son appel au 3-1-1 aurait dû être acheminé à l'interne et il verra à éclaircir pourquoi elle n'a reçu aucune réponse; les inspecteurs devront aller constater si des dommages ont été faits à la propriété de la ville. Quant à madame, le maire confirme que sa situation relève effectivement d'un recours civil en dommages et intérêts. L'arrondissement ne peut être tenu responsable de travaux qui auraient été mal faits par un promoteur.

À la demande du maire, monsieur Luc Gagnon confirme que, lorsque promoteur a fait preuve d'un comportement délinquant, l'arrondissement ne peut retenir le traitement d'une nouvelle demande de permis en attendant que le comportement délinquant soit réglé; chaque dossier doit être examiné en fonction de la réglementation qui s'applique.

Les services de l'urbanisme et des travaux publics : Un inspecteur en bâtiment s'est enquis de vérifier les dommages encourus sur la propriété de la ville, soit la rue Pierre-Héroux, qui se caractérise plus en ruelle derrière la rue Saint-Patrick entre les rues Monk et Beaulieu. Il a constaté que des bollards jaunes ont été endommagés par le passage de camions mais ceux-ci ont été installés par le propriétaire du 5620, rue Beaulieu, afin de protéger sa résidence. Toutefois, nous avons sensibilisé le propriétaire des nouveaux condominiums (construits à l'angle sud-ouest de l'intersection Saint-Patrick et Monk) des dommages qui ont été occasionnés par son entrepreneur en construction et pour faire redresser les poteaux heurtés par les camions de l'entrepreneur lors de la construction. Après vérification aucune propriété Ville n'a été endommagée. Nous avons tenté de rejoindre madame Brown à plusieurs reprises, mais sans succès; Il n'y a pas de boîte vocale associée à ce numéro.

M. Jamie Gogarty : égoût de la ruelle Georges-Vanier

14-171703 CA 30 juin

Monsieur est propriétaire du 757, rue Georges-Vanier et représente plusieurs de ses voisins sur la même rue : M. McDonald (777), Mme Suzanne Lemay (769), M. Michael Zidan (765), M. Daniel Raymond (761), M. Bernard Martin (757) et M. Labonté (753). La ruelle est en mauvais état et le niveau de l'égoût est plus élevé que les immeubles en bordure. En période de pluie, aucune eau ne s'écoule dans les égouts; cette eau s'amoncele dans la ruelle et peut persister jusqu'à 10 jour avant de s'évaporer. Cette situation entraîne aussi des odeurs intenses et certains voisins se plaignent que cette

odeur se rend dans leur maison. Des plaintes ont été acheminées au 3-1-1; huit ou neuf différents numéros de dossier ont été ouverts. Des discussions sont en cours avec l'Éco-quartier quant à la possibilité d'instaurer une ruelle verte mais cette problématique avec les égouts rend sa concrétisation impossible. Monsieur relate aussi qu'une maison de débauche se serait installée dans le HLM au bout de la ruelle, au coin de la rue Coursol.

Le maire Dorais désigne monsieur Sébastien Lévesque, directeur des travaux publics, responsable de ce dossier.

Monsieur Lévesque invite monsieur à s'adresser immédiatement à monsieur Gouron, présent dans la salle, et qui est le chef de division responsable des conduites d'égout et d'aqueduc.

Monsieur dépose devant le conseil un document intitulé « La ruelle du boulevard Georges-Vanier – Plaintes et projet de solution déposée au Conseil d'arrondissement du sud-ouest de Montréal par des résidents-propriétaires du boulevard Georges-Vanier – Montréal le 30 juin 2014 ».

Le service des travaux publics (égout) : M. Gouron et Stéphane Bergevin, en présence de membres de l'équipe des parcs et de l'éco- quartier, sont allés rencontrer les citoyens pour prendre connaissance de leurs demandes. Il a été convenu d'effectuer plusieurs interventions qui se traduiront, avant tout, par une planification de verdissement (ruelle verte). Lors de la réalisation des travaux, nous effectuerons des réparations de la chaussée en nivelant le profil de la ruelle afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie et enrayer le problème d'odeurs. Nous finalisons actuellement la planification et prévoyons débiter les travaux au courant du mois de septembre.

SPVM (P.Q.-15) (maison de débauche) : Le 2 juillet 2014, de 11h05 à 11h55, des policiers se sont présentés à la résidence des signataires de la pétition. Ces derniers ont affirmé ne pas avoir été témoins d'activités reliées à une maison de débauche (seulement du oui-dire). Une personne de l'Éco-Quartier du Sud-Ouest aurait été témoin de cette maison de débauche; elle aurait vu des seringues et des condoms souillés dans la ruelle. Des tentatives de contacts avec cette personne ont été faites les 2, 3, 10 et 11 juillet. Aucune maison de débauche n'a été constatée.